

## Mouvement

[1]

Le groupe de travail pour ton affectation se tiendra le 19 juin.

Un groupe de travail s'est tenu le 5 juin pour constituer les postes : [l'IA37 vient de mettre en ligne les postes](#). [2]

Nous **t'avons envoyé un journal spécial** avec nos aides mais aussi votre classement.

> **LA FICHE DE CONTROLE EN LIGNE** : [lire ici](#) [3]

### > MOUVEMENT TDTRS : L'IA VIENT DE METTRE EN LIGNE LA CIRCULAIRE ET LA LISTE DES POSTES [lien ici](#) [2]

[3]> **LA FICHE DE CONTROLE EN LIGNE** : [lire ici](#) [3]

#### > **CALENDRIER PREVISIONNEL** (susceptible de modifications) TD/TRS

- reconstitution des postes fractionnés le 5 juin
- publication des postes fractionnés: 7 juin
- réception des vœux sur postes fractionnés le 12 juin
- affectations le 19 juin

#### > **UNE PHASE UNIQUE POUR TOUS LES TD/TRS A TEMPS COMPLET ET PARTIEL**

- Tous les TD/TRS à temps partiel ou à temps plein seront affectés au même moment.
- Ils feront tous des vœux à partir d'une liste de postes reconstitués à 100% établie par la DSDEN
- Les collègues TD/TRS à temps plein et à temps partiel cette année, conservent leur priorité sur leur poste dans la mesure où celui-ci est reconstitué à l'identique pour au moins ½ temps.
- Les TD/TRS à temps partiel préciseront sur quelle partie du poste ils souhaitent être affectés.
- Les collègues n'ayant pas de priorité seront nommés dans l'ordre du barème.
- Les collègues n'ayant obtenu aucun de leurs vœux seront affectés sur les postes reconstitués avec les compléments de temps restants.

#### > **TD/TRS FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE REPAS**

Les enseignants affectés pour l'année scolaire sur des postes fractionnés peuvent prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement et de repas dans les conditions fixées par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 et de l'arrêté du 3 juin 2010.

#### > **125 collègues sont TD(TRS) après la CAPD du 17 mai.**

Vous trouverez ci-dessous les premières informations pour votre affectation.

Organisation des postes TDTRS et affectation TDTRS temps partiel ET à temps plein.

Vous avez obtenu un poste de TD/TRS au mouvement que vous soyez à temps plein ou temps partiel la procédure sera la même :

L'administration va reconstituer des postes à 100% avec des décharges de direction et des compléments de temps partiels.

Ce travail se fera en groupe de travail le 5 juin.

Les demandes des écoles pour l'organisation des postes doivent être envoyées aux IEN ( nous vous invitons à envoyer un double à la DPE et au snuipp).

Pensez à nous envoyer le double pour le groupe de travail du 5 juin.

Publication de la circulaire et de la liste des postes fractionnés à partir du 7 juin à l'adresse suivante : EN ATTENTE

Retour des vœux pour le 12 juin 2018

---

--> N'attendez pas la prochaine Lettre info pour consulter les documents sur le site de la DSDEN.

Tous les TD/TRS à temps plein ou à temps partiel feront des vœux à partir de cette liste.

Vous devrez faire des vœux non informatisés.

Les TD/TRS à temps partiel préciseront pour chaque poste demandé les « morceaux » de poste qu'ils souhaitent garder s'ils obtiennent ce poste.

Les collègues TRS en 2017/2018 (à temps plein ou temps partiel) peuvent demander à être réaffectés prioritairement sur le ou les demi-postes occupés actuellement (s'ils existent toujours). Ils bénéficient d'une priorité sur chacun des postes reconstitués à partir d'un 1/2 poste occupé cette année (même 2x1/4). Il faudra l'indiquer dans la fiche des vœux à retourner à l'IA et dans celle du SNUippFSU37.

Pour cela, il faut mettre le poste actuel en vœu 1.

Les TD/TRS n'ayant pas de priorité seront affectés dans l'ordre du barème.

Les affectations seront prononcées lors du groupe de travail du 19 juin. Les affectations se font à titre provisoire

Nous vous ferons parvenir une fiche de contrôle afin de pouvoir suivre vos demandes.

**TRES IMPORTANT : FAITES NOUS PARVENIR LE DOUBLE DE VOS VŒUX OU DE VOS COURRIERS à [snu37@snuipp.fr](mailto:snu37@snuipp.fr) [4]**

> Lire notre journal spécial mouvement des TDTRS lire ici (en préparation)

> fiche de contrôle pour "TDTRS" à remplir en ligne lien ici (en préparation)

**URL source:** <http://www.snuipp37.fr/snu2/mouvement-collegues-td-trs>

### Liens

[1] <http://www.snuipp37.fr/snu2/mouvement-collegues-td-trs>

[2] [http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden37/personnels/mutations\\_mobilite/](http://www.ac-orleans-tours.fr/dsden37/personnels/mutations_mobilite/)

[3] <http://www.snuipp37.fr/snu2/fiche-contr%C3%B4le-syndical-mouvement-td-trs>

[4] <mailto:snu37@snuipp.fr>